

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'OECT

Immeuble International City Center III –
Bloc B Centre Urbain Nord de Tunis-1082
Tel : 36 36 49 22 (LG) - Fax : 36 36 49 23
Identifiant unique : 1883337 N
E-mail : cabinet@deltacconsult.com.tn
Site Web : www.deltacconsult.tn

MAC EPARGNE ACTIONS FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I/- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 4.058.651, un actif net de D : 3.964.530 et un bénéfice de D : 641.867.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC EPARGNE ACTIONS FCP », au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport

de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

//- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 10 mars 2026

DELTA CONSULT

Said MALLEK

MAC EPARGNE ACTIONS FCP
Rue du lac constance
Les berges du lac,1053 Tunis

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>3 296 627</u>	<u>1 108 396</u>
Actions, et droits rattachés		3 296 627	1 108 396
Placements monétaires et disponibilités		<u>759 870</u>	<u>188 982</u>
Disponibilités		759 870	188 982
Créances d'exploitation		<u>2 154</u>	<u>1 628</u>
TOTAL ACTIF		<u>4 058 651</u>	<u>1 299 006</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	55 303	9 692
Autres créditeurs divers	6	38 818	2 067
TOTAL PASSIF		<u>94 121</u>	<u>11 759</u>
ACTIF NET			
Capital	7	3 942 663	1 260 788
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		79	41
Sommes distribuables de l'exercice		21 788	26 418
ACTIF NET		<u>3 964 530</u>	<u>1 287 247</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>4 058 651</u>	<u>1 299 006</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2025	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	8	90 753	55 653
Dividendes		90 753	55 653
Revenus des placements monétaires	9	4 177	4 014
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		94 930	59 667
Charges de gestion des placements	10	(77 353)	(21 938)
REVENU NET DES PLACEMENTS		17 577	37 729
Autres charges	11	(5 782)	(5 578)
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 795	32 151
Régularisation du résultat d'exploitation		9 993	(5 733)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		21 788	26 418
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(9 993)	5 733
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	366 906	10 479
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	4	292 126	180 681
Frais de négociation de titres		(28 960)	(12 610)
RESULTAT DE L'EXERCICE		641 867	210 701

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2025	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	641 867	210 701
Résultat d'exploitation	11 795	32 151
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	366 906	10 479
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	292 126	180 681
Frais de négociation de titres	(28 960)	(12 610)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(43 402)	(13 054)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2 078 818	(563 479)
Souscriptions		
- Capital	4 471 553	412 087
- Régularisation des sommes non distribuables	694 195	64 402
- Régularisation des sommes distribuables	68 775	9 432
Rachats		
- Capital	(2 660 012)	(969 719)
- Régularisation des sommes non distribuables	(453 933)	(59 194)
- Régularisation des sommes distribuables	(41 760)	(20 487)
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 677 283	(365 832)
ACTIF NET		
En début d'exercice	1 287 247	1 653 079
En fin d'exercice	3 964 530	1 287 247
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	43 039	65 322
En fin d'exercice	104 879	43 039
VALEUR LIQUIDATIVE	37,801	29,909
TAUX DE RENDEMENT	28,44%	19,30%

MAC EPARGNE ACTIONS FCP

Rue du lac constance
Les berges du lac, 1053 Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« MAC EPARGNE ACTIONS FCP » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé à l'initiative de la Société « AMEN BANK » et la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 24 Février 2009.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 13 juillet 2009.

Le conseil d'administration de « Mac SA » gestionnaire de « MAC EPARGNE ACTIONS FCP » réuni le 02 Mai 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de D : 100 à D : 10 et ce à partir du 02 janvier 2013.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« MAC EPARGNE ACTIONS FCP » est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est l'« AMEN BANK ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

MAC EPARGNE ACTIONS FCP
Rue du lac constance
Les berges du lac,1053 Tunis

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 3.296.627 et se détaille ainsi :

		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Actions, & droits rattachés			2 889 294	3 296 627	83,15%
TN000340005 8	AMEN BANK	7 250	294 205	360 608	9,10%
TN000360035 0	ATB	25 000	73 306	95 000	2,40%
TN000740001 3	CARTHAGE CEMENT	125 000	255 843	233 750	5,90%
TN000180045 7	BIAT	2 600	283 926	287 282	7,25%
TN000751001 9	LAND OR	18 450	193 725	272 414	6,87%
TN000753001 7	ONE TECH	30 000	263 634	262 650	6,62%
TN000761001 7	S.A.H	25 000	285 398	345 100	8,70%
TN000110025 4	SFBT	15 000	183 830	187 785	4,74%
TN000570001 8	P.G.H	18 000	229 585	330 048	8,33%
TN000656001 5	SOTUVER	12 275	166 052	169 530	4,28%
TN000606001 6	STAR	2 807	157 040	179 034	4,52%
TN000727001 0	TPR	20 250	197 440	232 794	5,87%
TN000772001 4	UNIMED	36 000	305 310	340 632	8,59%
TOTAL			2 889 294	3 296 627	83,15%

MAC EPARGNE ACTIONS FCP
Rue du lac constance
Les berges du lac,1053 Tunis

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	1 067 969	40 427	1 108 396	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions côtées	5 691 343		5 691 343	
* <u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions côtées	(3 870 018)		(3 870 018)	292 126
* <u>Variation des plus (ou moins) values latentes</u>				
Actions côtées		366 906	366 906	
<u>Soldes au 31 décembre 2025</u>	2 889 294	407 333	3 296 627	292 126

MAC EPARGNE ACTIONS FCP
Rue du lac constance
Les berges du lac,1053 Tunis

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 55.303, contre D : 9.692, au 31 décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	10 424	4 007
Rémunération variable du gestionnaire	43 875	5 323
Rémunération du dépositaire	1 004	362
Total	<u>55 303</u>	<u>9 692</u>

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 38.818, contre D : 2.067, à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du CAC	-	1 178
Redevance du CMF	309	109
Retenue à la source	89	36
Autres	741	744
Achat de titres à décaisser	37 679	-
Total	<u>38 818</u>	<u>2 067</u>

MAC EPARGNE ACTIONS FCP
Rue du lac constance
Les berges du lac,1053 Tunis

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	1 260 788
Nombre de parts	43 039
Nombre de copropriétaires	63

Souscriptions réalisées

Montant	4 471 553
Nombre de parts émises	152 644
Nombre de copropriétaires nouveaux	103

Rachats effectués

Montant	(2 660 012)
Nombre de parts rachetées	(90 804)
Nombre de copropriétaires sortants	(14)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	366 906
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	292 126
Régularisation des sommes non distribuables	240 262
Frais de négociation de titres	(28 960)

Capital au 31-12-2025

Montant	3 942 663
Nombre de parts	104 879
Nombre de copropriétaires	152

MAC EPARGNE ACTIONS FCP
Rue du lac constance
Les berges du lac,1053 Tunis

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 90.753, contre D : 55.653, au 31 décembre 2024 et englobent exclusivement les dividendes reçus sur les actions admises à la cote.

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 4.177, contre D : 4.014, au 31 décembre 2024 et englobent les intérêts des dépôts à vue.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période close le 31 décembre 2025 à D : 77.353, contre D : 21.938, au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	30 435	15 105
Rémunération variable du gestionnaire	43 875	5 323
Rémunération du dépositaire	3 043	1 510
Total	<u>77 353</u>	<u>21 938</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 5.782, contre D : 5.578, au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du CAC	2 864	3 903
Redevance du CMF	2 558	1 269
Services bancaires et assimilés	270	166
Autres	90	240
Total	<u>5 782</u>	<u>5 578</u>

MAC EPARGNE ACTIONS FCP
Rue du lac constance
Les berges du lac,1053 Tunis

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	0,905	1,386	0,741	0,656	0,585
Charges de gestion des placements	(0,738)	(0,510)	(0,360)	(0,318)	(0,311)
Revenus net des placements	0,168	0,877	0,381	0,338	0,274
Autres charges	(0,055)	(0,130)	(0,063)	(0,093)	(0,089)
Résultat d'exploitation (1)	0,112	0,747	0,319	0,245	0,185
Régularisation du résultat d'exploitation	0,095	(0,133)	(0,037)	(0,004)	0,005
Sommes distribuables de l'exercice	0,208	0,614	0,282	0,240	0,190
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	3,498	0,243	1,119	0,071	(1,078)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2,785	4,198	0,908	1,081	0,423
Frais de négociation de titres	(0,276)	(0,293)	(0,246)	(0,191)	(0,136)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	6,008	4,149	1,780	0,961	(0,791)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,120	4,896	2,099	1,206	(0,606)
Résultat non distribuable de l'exercice	6,008	4,149	1,780	0,961	(0,791)
Régularisation du résultat non distribuable	2,291	0,121	(0,259)	(0,038)	0,026
Sommes non distribuables de l'exercice	8,298	4,270	1,521	0,923	(0,765)
Distribution de dividendes	0,614	0,281	0,240	0,190	0,127
Valeur liquidative	37,801	29,909	25,307	23,744	22,771
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,18%	1,85%	1,47%	1,35%	1,35%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,47%	0,26%	0,40%	0,39%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,61%	2,22%	1,15%	1,02%	0,82%

MAC EPARGNE ACTIONS FCP
Rue du lac constance
Les berges du lac,1053 Tunis

12.2 Rémunérations du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EPARGNE ACTIONS FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement, et versée trimestriellement.

- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé de 15%. Cette commission de surperformance fixée à 10% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement et versée trimestriellement avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.